

Commune d'HUEZ
AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC
Au titre du code de l'urbanisme

Objet : Aménagement du secteur de l'Eclosé Ouest – Procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet

Durée : La concertation préalable se déroulera à compter du lundi 12 avril 2021 (8h00) jusqu'au lundi 14 juin 2021 (12h00).

Moyens d'information et de participation du public :

- Consultation d'un dossier de concertation :
 - o Sous forme papier : à la Mairie annexe de l'Alpe d'Huez (226 route de la Poste à 38750 ALPE D'HUEZ), aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00) ;
 - o Sous forme numérique : sur le site internet de la Mairie (<https://www.alpedhuez-mairie.fr>).
- Réunion publique en visio-conférence le lundi 12 avril 2021 à 19h00 sur la plate-forme Zoom ; un lien et les identifiants de connexion seront disponibles à compter du 05/04/2021, sur le site internet de la Mairie à la rubrique « Urbanisme ».
- Ouverture d'un registre public de recueil des observations en Mairie annexe de l'Alpe d'Huez (aux heures d'ouverture précitées) ; les contributions pourront également être adressées à l'adresse mail (info@mairie-alpedhuez.fr) et par voie postale (Mairie annexe de l'Alpe d'Huez (226 route de la Poste à 38750 ALPE D'HUEZ).

Publicité : Publication de l'avis de concertation préalable sur les panneaux d'affichage de la Commune, sur le site internet de la Commune et dans le Dauphiné Libéré.

Bilan : Il sera établi par le conseil municipal à l'issue de la procédure et notamment publié sur le site internet de la Mairie.